

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE**

délibération :
N° 2014_33_5

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille quatorze , le mercredi 05 novembre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 27 Octobre 2014

Présents :

Titulaires : , Madame BIRONNEAU Marylène, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur BERNIER WILFRID, Madame BERTHEBAUD Anne, Madame GUILLON Sèverine, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur LIOT Gérard

Objet : Désignation d'un référent tempête ERDF

Absent(s) : Monsieur BERGER Xavier

Secrétaire de Séance : Madame Marylène BIRONNEAU

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de nommer un élu référent "tempête" d'ERDF pour notre commune.

Monsieur le Maire informe qu'il sera préférable de nommer un titulaire et un suppléant, en fonction des disponibilités de chacun, afin qu'il y est toujours un intervenant.

Mme Anne BERTHEBAUD et Nicolas LEGEAY se portent candidats.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de nommer Mme BERTHEBAUD Anne comme titulaire élue référent "tempête" d'ERDF;
- Décide de nommer M. LEGEAY Nicolas comme suppléant élu référent "tempête" ERDF;

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis et rendu exécutoire à la date du 05/11/2014 et transmis en sous-préfecture le 06/11/2014

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Gérard LIOT